

**DELFINGEN Industry**  
Société Anonyme au capital de 4 105 824,80 €  
Siège social : Rue Emile Streit, 25340 ANTEUIL (France)  
354 013 575 RCS BELFORT

**PROJET DE RESOLUTIONS**  
**Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire**  
**du 21 novembre 2022**

**Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Première résolution** (Dissolution sans liquidation de la société DELFINGEN FR-Anteuil)  
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve la dissolution sous le régime de l'article 1844-5 du Code civil de la société DELFINGEN FR-Anteuil sous réserve que notre Société détienne, préalablement à la réalisation de cette opération, l'intégralité des actions de ladite société.

**Deuxième résolution** (Pouvoirs à donner au Conseil d'administration)  
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, comme conséquence de l'adoption de la précédente résolution, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à cette dissolution dans le respect des modalités et conditions présentées dans le rapport du Conseil d'Administration.

**Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Troisième résolution** (Refonte de l'objet social et modification corrélative des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de refondre, à compter de ce jour, l'objet social de la société pour, d'une part, préciser la rédaction de cet objet s'agissant des activités historiques exercées par la société, sans que cela n'entraîne de modification desdites activités et pour, d'autre part, l'étendre aux activités suivantes :

- Toutes activités liées à la recherche et au développement dans le domaine industriel, notamment l'étude, la réalisation et la vente de prototypes et de préséries, de process et de produits industriels innovants.
- Toutes activités liées à la mise au point, l'amélioration, l'entretien, la protection, l'exploitation et la défense de la propriété intellectuelle du Groupe.
- La sélection, le développement et la mise à disposition de logiciels au profit de ses filiales ou sociétés apparentées.

- Toutes activités liées à l'acquisition, l'amélioration, la mise en service et la vente de machines au profit de ses filiales ou sociétés apparentées ; la gestion et la maintenance industrielle du parc machines du Groupe, incluant le négoce de pièces détachées.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**"ARTICLE 2 - OBJET**

*La société a pour objet directement ou indirectement en tous pays :*

- *L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de toute participation, quelle qu'en soit la forme, dans toutes sociétés, groupements ou entités juridiques de droit français ou étranger.*
- *Tous travaux d'études, de conseils, de formation et d'assistance de nature pluridisciplinaire au profit des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires ou dans lesquelles elle détient une participation en capital.*
- *L'administration et la gestion, directement ou indirectement, par location ou sous toutes autres formes, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'apport, d'acquisition, d'échange ou autrement, destinés à faciliter le fonctionnement de la société ou de toutes filiales ou sociétés apparentées.*
- *L'assistance en matière de gestion technique, industrielle, financière, informatique, documentaire et administrative et, plus généralement, toutes actions financières, de direction, de gestion, d'études et de recherches, d'accords commerciaux en vue de favoriser et d'accroître le rendement du capital, la politique d'investissements et les opérations du groupe.*
- *Tous services opérationnels liés à l'activité industrielle de ses filiales ou sociétés apparentées, notamment dans le domaine de la stratégie, des investissements, de la gestion des achats, de la logistique et de la qualité.*
- *La gestion des activités commerciales du Groupe, y compris notamment la négociation des accords commerciaux, la gestion de la relation client et les opérations de marketing.*
- *Toutes activités liées à la recherche et au développement dans le domaine industriel, notamment l'étude, la réalisation et la vente de prototypes et de préséries, de process et de produits industriels innovants.*
- *Toutes activités liées à la mise au point, l'amélioration, l'entretien, la protection, l'exploitation et la défense de la propriété intellectuelle du Groupe.*
- *La sélection, le développement et la mise à disposition de logiciels au profit de ses filiales ou sociétés apparentées.*

- *Toutes activités liées à l'acquisition, l'amélioration, la mise en service et la vente de machines au profit de ses filiales ou sociétés apparentées ; la gestion et la maintenance industrielle du parc machines du Groupe, incluant le négoce de pièces détachées.*
- *Et plus généralement, toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, civiles, commerciales, industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, qui seraient de nature à favoriser ou développer l'activité sociale."*

**Quatrième résolution** (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général ou toute autre personne qu'ils auront entendus se substituer, et porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à toutes formalités légales nécessaires.

-----